

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	OREAS 70B
Utilisation de la substance/préparation	Utilisé comme étalon de contrôle pour les étalonnages de sol et géochimiques.
N° version	01
N° CAS	Mélange
Code de produit	Q0203078
Fabricant	
Nom de la société	Olympus
Adresse	48 Woerd Avenue Waltham, MA 02453 États-Unis
Numéro de téléphone	+1-781-419-3900
Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC États-Unis: +1-800-424-9300, International: +1-703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T;R48/23, R43, R52/53
Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé	Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Possibilité d'effets irréversibles.
Dangers pour l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risques particuliers	Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer le cancer par inhalation. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Possibilité d'effets irréversibles. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Pour plus d'informations sur les risques d'inhalation, voir la rubrique 11 de la présente fiche de données de sécurité.
Principaux symptômes	Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Minerai de sulfure de nickel massif à haute teneur et matériau ultramafique stéril	-	100		Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T;R48/23, R43, R52/53

Constituants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Quartz	14808-60-7	-	238-878-4	Carc. Cat. 1;R49, Xn;R48/20
Sulfure de nickel	16812-54-7	-	240-841-2	Carc. Cat. 1;R49, Muta. Cat. 3;R68, T;R48/23, R43, N;R50/53

Remarques sur la composition L'évaluation des risques est basée sur la teneur en sulfure de nickel.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Laver immédiatement les yeux à grande eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Conseils généraux	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Garder la victime sous observation Garder la victime au chaud.

Avis aux médecins Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(s) connu(s).
Risques d'incendie/d'explosion rares	Aucun(s) connu(s).
Risques particuliers	Aucun(s) connu(s).
Equipements de protection particuliers des pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques généraux d'incendie	Ce produit est incombustible.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédures de confinement	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements importants : Humidifier avec de l'eau et endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Stockage	Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Type	Valeur	Forme
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.2 mg/m3	Fraction inhalable.
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.025 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Égypte. VLE. Seuils pour les polluants aériens sur le lieu de travail (Décret n. 388, Annexe 8)

Constituants	Type	Valeur	Forme
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.2 mg/m ³	Poussière totale.
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.29 mg/m ³ 0.098 mg/m ³ 2.73 mp/ft ³	Poussière totale. Poussière inhalable.

Égypte. VLE. Seuils pour les substances cancérigènes et suspectées cancérigènes (Décret n. 388, Annexe 8)

Constituants	Type	Valeur	Forme
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.1 mg/m ³	Poussière et fumées.

Kenya. OEL-CL. Limites de contrôle pour les substances chimiques dangereuses (règles relatives aux usines et autres lieux de travail de la Loi kényane de 2007 sur les usines et autres lieux de travail (CAP. 514))

Constituants	Type	Valeur
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.5 mg/m ³

Kenya. OEL-RL. Limite recommandée pour les substances chimiques dangereuses (règles relatives aux usines et autres lieux de travail de la Loi kényane de 2007 sur les usines et autres lieux de travail (CAP. 514))

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.4 mg/m ³	Poussière respirable.

Afrique du Sud. Limites de contrôle. Règlement sur les substances chimiques dangereuses, tableau 1

Constituants	Type	Valeur
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	VME	0.5 mg/m ³

Afrique du Sud. Limites d'exposition recommandées (REL, Recommended Exposure Limits), réglementations relatives aux substances chimiques dangereuses, Tableau 2

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (CAS 14808-60-7)	VME	0.4 mg/m ³	Poussière respirable.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Autres données d'exposition Donnée inconnue.

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Si la matière est broyée, coupée ou utilisée dans toute opération susceptible de générer des poussières, utiliser une ventilation d'échappement locale adéquate pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition recommandées.

Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire muni d'un filtre à poussières.

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

État physique Solide.

Forme Poudre.

Couleur Donnée inconnue.

Odeur Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Caractéristiques de combustion (solide, gaz)	Ce matériau ne brûle pas.
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Stabilité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Matières à éviter	Combustibles puissants. Chlore.
Polymérisation dangereuse	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
Voies d'exposition	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Toxicité chronique	Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Possibilité d'effets irréversibles. Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent résulter de la respiration prolongée/répétée de la poussière de ce matériau.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Quartz (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.
Sulfure de nickel (CAS 16812-54-7)	1 Cancérogène pour l'homme.

Mutagénicité	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
Épidémiologie	Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.
Effets locaux	L'inhalation répétée ou prolongée peut entraîner des effets toxiques. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Symptômes et organes visés	Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement.
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.
Bioaccumulation	Aucune information disponible.
Mobilité	Pas de données disponibles pour ce produit

Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Instructions relatives à l'élimination**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage****Contient**

Minéral de sulfure de nickel massif à haute teneur et matériau ultramafique stéril

Symbole(s)

Toxique

Phrase(s) R

R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/23 Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S53 Éviter l'exposition — se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3**

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/23 Également toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Utilisation recommandée

Utilisé comme étalon de contrôle pour les étalonnages de sol et géochimiques.

Clause de non-responsabilité

Olympus ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Préparée par

Olympus

Date de publication
Date de révision

le 12-Mars-2019
-